La France, championne du droit d'asile en Europe

07/07/2009 à 18h49

La France est redevenue en 2008 le premier pays de demandes d'asile de l'Union européenne. Le ministère consacre à l'asile près de 300 millions d'euros, soit plus de la moitié de son budget. "Celles et ceux qui sont persécutés dans leur pays pour leur race, leur religion, leurs idées politiques, doivent pouvoir demander l'asile à la France", estime Éric Besson.

"La France est le premier pays de demandes d'asile en Europe et le troisième dans le monde derrière les États-Unis et le Canada. Nous honorons cette tradition", affirme t-il. Plus de 40.000 demandes d'accueil ont été effectuées l'an dernier. Plus d'une demande sur trois reçoit une réponse favorable (36%). Afin de "respecter scrupuleusement la tradition républicaine d'asile", Eric Besson multiplie les initiatives : "je vais ouvrir cette année 1.000 places de plus dans les CADA – centres d'accueil pour demandeurs d'asile. (…)

Je vais aussi tout faire pour réduire le délai d'attente de la réponse. Aujourd'hui, ce délai est de l'ordre 18 mois. Je voudrais, en deux ans, le ramener à neuf mois. Je voudrais enfin faciliter le regroupement familial des réfugiés ".

"L'immigration n'est pas l'asile. L'asile n'a rien à voir", rappelle t-il. Interrogé sur la burqa, Eric Besson estime que "c'est un symbole qui fige une sorte d'infériorité du statut de la femme. La règle en France c'est de dire que chacun est libre".

Vidéo de l'interview: http://www.dailymotion.com/video/x9m7ic_eric-besson-franceinfo-18-06-2009_news

(Source: France Info)